

***CFX AUDIT***



*Société de Commissariat aux Comptes inscrite*

# **FONDATION Gabriel-François RICHARD**

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 Décembre 2023**

# FONDATION Gabriel-François RICHARD

104 Rue Laënnec  
69008 LYON

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023

---

Au Conseil d'Administration de la Fondation Gabriel-François RICHARD,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fondation Gabriel-François Richard**, relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport d'activité du Président et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président arrêtés le 30 mars 2024

## **Responsabilités de la direction et des membres du bureau relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau de la Fondation le 18 avril 2024.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

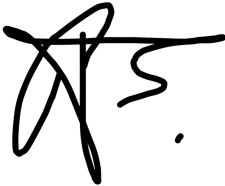
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 29 avril 2024

CFX AUDIT  
Représenté par Pierre-Julien BADIN  
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' and 'J' followed by a horizontal line and a period.

# Bilan actif

FONDATION GABRIEL-FRANCOIS RICHARD

2  
Etats de synthèse au 31/12/2023

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais de recherche et de développement	3 648	3 648		
Concessions, brevets et droits assimilés	245 312	185 807	59 505	47 165
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte	53 002	51 489	1 514	2 300
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	526 889	2 500	524 389	524 581
Constructions	23 084 056	11 893 028	11 191 029	11 898 681
Installations techniques, matériel et outillage	3 648 425	2 469 249	1 179 176	927 757
Autres immobilisations corporelles	3 275 371	2 056 205	1 219 166	948 688
Immob. en cours / Avances et acomptes	1 648 975		1 648 975	392 001
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	1 101 299		1 101 299	1 101 299
TIAP & autres titres immobilisés	352 018		352 018	348 998
Prêts	28 654		28 654	28 654
Autres immobilisations financières	2 731		2 731	2 431
<b>Total I</b>	<b>33 970 381</b>	<b>16 661 926</b>	<b>17 308 455</b>	<b>16 222 556</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.	53 276	5 380	47 896	63 351
Produits intermédiaires et finis	3 644	370	3 274	8 849
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	3 900 933	2 921	3 898 012	3 778 944
Autres créances	1 945 653	353 886	1 591 767	1 098 996
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement	2 622 531		2 622 531	
Disponibilités	5 244 128		5 244 128	8 262 788
Charges constatées d'avance	41 671		41 671	55 084
<b>Total II</b>	<b>13 811 836</b>	<b>362 557</b>	<b>13 449 279</b>	<b>13 268 013</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>47 782 216</b>	<b>17 024 483</b>	<b>30 757 734</b>	<b>29 490 569</b>

# Bilan passif

FONDATION GABRIEL-FRANCOIS RICHARD

3  
Etats de synthèse au 31/12/2023

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>1 743 592</b>	<b>1 743 592</b>
Fonds statutaires	484 077	484 077
Autres fonds propres sans droit de reprise	1 259 515	1 259 515
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	<b>-1 374 518</b>	<b>-1 739 365</b>
Autres fonds propres avec droit de reprise	-1 374 518	-1 739 365
<b>Réserves</b>	<b>3 653 384</b>	<b>3 653 384</b>
Réserves pour projet de l'entité	3 091 007	3 091 007
Autres réserves	562 378	562 378
Report à nouveau	5 771 630	6 795 852
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>112 725</b>	<b>-655 565</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>9 906 813</b>	<b>9 797 898</b>
Subventions d'investissement	1 287 026	1 202 046
Provisions réglementées	1 311 796	890 630
<b>Total I</b>	<b>12 505 635</b>	<b>11 890 573</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds dédiés	300	300
<b>Total II</b>	<b>300</b>	<b>300</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	2 000	
Provisions pour charges	358 521	466 574
<b>Total III</b>	<b>360 521</b>	<b>466 574</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts	9 020 569	9 849 834
Découverts et concours bancaires	2 890 521	1 964 596
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	11 911 090	11 814 430
Emprunts et dettes financières diverses	1 860	1 860
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 269 058	879 439
Dettes fiscales et sociales	1 759 008	1 789 213
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	318 888	
Autres dettes	2 631 373	2 648 180
<b>Total IV</b>	<b>17 891 278</b>	<b>17 133 121</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>30 757 734</b>	<b>29 490 569</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Produits des tiers financeurs	17 244 994	15 002 103
Production vendue et prestations de services	1 262 207	1 140 038
Produits des activités	18 507 201	16 142 141
Autres produits sections	165 890	14 510
Autres produits revenus patrimoniaux	352 002	338 023
Collectes	1 319 322	1 157 363
Reprise provision sur actif circulant et transfert de charges	772 183	242 877
Report des ressources	0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>21 116 598</b>	<b>17 894 914</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	0	0
Achats de matières premières et autres	266 627	290 499
Variations de stock	23 301	-6 951
Autres achats et charges externes sections	5 653 373	5 041 369
Autres achats et charges externes revenus patrimoniaux	89 064	115 481
Impôts, taxes et versements assimilés sections	1 109 903	933 467
Impôts, taxes et versements assimilés revenus patrimoniaux	30 649	28 992
Salaires et traitements sections	8 525 433	7 902 460
Charges sociales sections	3 596 202	3 263 162
Salaires et traitements revenus patrimoniaux	32 503	8 760
Charges sociales revenus patrimoniaux	16 362	4 905
Dotations d'exploitation :		
- dotations aux amortissements sections	1 125 613	1 118 975
- dotations aux amortissements revenus patrimoniaux	6 629	6 629
- dotations aux provisions sections	5 750	10 942
- dotations aux provisions revenus patrimoniaux	0	0
Autres charges sections	17 637	23 073
Autres charges revenus patrimoniaux	295 549	0
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>20 794 595</b>	<b>18 741 762</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>322 003</b>	<b>-846 848</b>



<b>COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts et produits assimilés sections	3 454	1 383
Autres intérêts et produits assimilés revenus patrimoniaux	317 998	202 659
Reprises sur provisions financières section	0	165 000
Reprises sur provisions financières revenus patrimoniaux	0	0
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>321 452</b>	<b>369 042</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées sections	256 780	281 174
Intérêts et charges assimilées revenus patrimoniaux	24 312	13 672
Dotations aux amortissements CT provisions sections	0	0
Dotations aux amortissements CT provisions revenus patrimoniaux	0	0
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)</b>	<b>281 092</b>	<b>294 846</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>40 360</b>	<b>74 195</b>
Opérations faites en commun sections	0	0
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>362 363</b>	<b>-772 653</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion sections	2 265	2
Produits exceptionnels sur opérations de gestion revenus patrimoniaux	0	39 500
Produits exceptionnels sur opérations en capital sections	51 482	111 857
Produits exceptionnels sur opérations en capital revenus patrimoniaux	14 338	14 338
Reprises sur provisions sections	182 468	217 699
Reprises sur provisions revenus patrimoniaux	0	367 508
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>250 553</b>	<b>750 904</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion sections	201	1 511
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion revenus patrimoniaux	0	367 708
Charges exceptionnelles sur opérations en capital sections	2 409	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital revenus patrimoniaux	0	0
Dotations exceptionnelles amortissements et provisions sections	495 581	264 598
Dotations exceptionnelles amortissements et provisions revenus patrimoniaux	2 000	0
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>500 191</b>	<b>633 816</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-249 638</b>	<b>117 087</b>
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V-VII)	21 688 603	19 014 859
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	21 575 878	19 670 424
<b>BENEFICE OU PERTE SECTIONS</b>	<b>-509 343</b>	<b>-1 129 925</b>
<b>BENEFICE OU PERTE FONDS PROPRES</b>	<b>622 068</b>	<b>474 360</b>
<b>BENEFICE OU PERTE TOTAL</b>	<b>112 725</b>	<b>-655 565</b>

**Annexe****FONDATION GABRIEL- FRANCOIS RICHARD****Exercice clos le 31/12/2023**

<b>Nom de l'association</b>	FONDATION GABRIEL-FRANCOIS RICHARD
<b>Adresse</b>	104 RUE LAENNEC 69008 LYON

**Annexe des comptes annuels**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- 1 Règles et méthodes comptables
- 2 Changement de méthode comptable
- 3 Engagements financiers & Autres éléments significatifs
- 4 Notes sur le bilan actif
- 5 Notes sur le bilan passif
- 6 Détail des produits et des charges

<b>Total du bilan avant répartition</b>	<b>30 757 734</b>	<b>Résultat : Bénéfice</b>	<b>112 725</b>
---	-------------------	----------------------------	----------------

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18 avril 2024 par le bureau de l'association.

## Annexe

FONDATION GABRIEL- FRANCOIS RICHARD

Exercice clos le 31/12/2023

### 1 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- aux dispositions du règlement n°2018-06 modifié de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- aux dispositions du règlement n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- aux dispositions de l'avis du CNC de mai 2007 ;
- aux dispositions de l'arrêté du 15 décembre 2020 relatif sur le plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action social et des familles.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Pour les Valeurs mobilières de placement, la valeur brute est constituée par le cout d'achats hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition à l'exception de celles antérieurement réévaluées.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions structure : linéaire sur 50 ans,
- Constructions fluides : linéaire sur 25 ans,
- Constructions aménagements : linéaire sur 15 ans.
- Autres constructions : linéaire entre 5 et 10 ans,
- Installations techniques, matériel et outillage : linéaire entre 3 et 15 ans,
- Autres immobilisations : linéaire entre 4 et 10 ans,
- Agencements : linéaire de 10 à 20 ans.

### 2 Changement de méthode comptable

Néant en 2023.

## Annexe

FONDATION GABRIEL- FRANCOIS RICHARD

Exercice clos le 31/12/2023

### 3 Engagements financiers & Autres éléments significatifs

#### Engagements financiers

Engagements donnés	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Engagements de retraite	330 223
Dettes garanties par des sûretés réelles	
Montant garanti	9 020 569

#### Engagements de retraite

Ces engagements sont calculés pour le personnel de plus de 50 ans, en fonction des prescriptions légales applicables à la FONDATION GABRIEL-FRANCOIS RICHARD (âge de départ en retraite : 64 ans et départ au taux plein).  
 Pour le calcul, aucun taux de rotation du personnel ni de taux d'actualisation n'ont été retenus.  
 Pour rappel en 2022 : l'âge de départ en retraite retenu était de 67 ans.

#### Faits marquants de l'exercice

##### → Litige Henri GORMAND

Le 28 février 2024, la Fondation Richard a reçu le jugement de la Cour d'Appel de Lyon du 14 février 2024. La Fondation Richard Appelante a été déboutée de l'ensemble de ses demandes et a été condamnée à payer 2 000 € au titre de l'article 700. Le montant de 2 K€ a été provisionné en Provision pour risques et charges au 31/12/2023.

La créance envers Henri GORMAND d'un montant de 295 K€ a été passée en perte sur créance irrécouvrable sur l'exercice 2023 compte tenu de la décision juridique évoquée ci-dessus. En contrepartie, la provision pour dépréciation d'un montant identique a été reprise sur l'exercice 2023. La créance ayant été dépréciée à 100% en 2021, ces opérations n'ont pas d'impacts sur les comptes de l'exercice 2023.

##### → Rappel 2022 - Financement – Construction Foyer de Vie

La fondation avait souscrit 2 nouveaux emprunts sur l'exercice 2022 d'un montant global de 2.1 M€. Cette levée de fonds ayant pour objet la construction d'un foyer de vie sur le site de Laennec qui a débuté sur l'exercice 2023.

Les immobilisations en cours relatifs au projet s'élèvent au 31 décembre 2023 à 1 649 K€.

#### Autres éléments significatifs

##### → Usagers et comptes rattachés

Il s'agit des sommes dues par les tiers payants et les clients de l'ESAT.

## Annexe

FONDATION GABRIEL- FRANCOIS RICHARD

Exercice clos le 31/12/2023

→ Provisions pour risques et charges

*Provision pour restructuration*

Cette provision a été dotée entre 2003 et 2007 dans le cadre des travaux de restructuration du centre d'éducation motrice. Elle est destinée à couvrir les amortissements ainsi que les intérêts du prêt de la BFCC (budget attribué par le département).

Dans le cadre de la convention de retour à l'équilibre, la provision est reprise à hauteur de 107 754 € par an jusqu'en 2026.

→ Subventions d'investissement

Dans le cadre de son activité, la Fondation RICHARD est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage. Le montant total de la subvention « taxe d'apprentissage » s'élève au 31/12/2023 à 1 428 732 €  
Cette subvention est reprise au même rythme que les amortissements des biens qu'elle finance.

Une subvention APICIL a été obtenu en 2023 pour un montant de 150 K€ dans la cadre de la construction d'un nouveau foyer de vie dont les travaux devraient se terminer en 2024. Par conséquent, la subvention ne sera reprise qu'à compter de la mise en service du bâtiment.

En 2007 et 2008, dans le cadre de ses travaux de restructuration, la Fondation RICHARD avait perçu des subventions pour un montant total de 867 800 € affectées aux aménagements du centre d'éducation motrice et reprises sur une durée de 15 ans. La subvention ayant été totalement reprise au 31/12/2022, elle a été soldée au 31/12/2023.

Le montant total des subventions brutes s'élève à 2 873 068 € au 31/12/2023 dont 150 000 € reçues au cours de l'exercice.

Le montant des subventions reprises au résultat en 2023 s'élève à 65 020 €.

→ Hacking

La fondation richard a fait l'objet d'un hacking en juin 2020 se traduisant par un vol de disponibilités pour un montant de 354 K€. Le montant a été provisionné à 100% dans les comptes 2020. A la date de clôture de l'exercice 2022, un contentieux est toujours en cours avec l'établissement bancaire concerné, la provision est donc maintenue dans les comptes 2023.

→ Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres salariés s'est élevé à 251 573 € en 2023. Les dirigeants bénévoles ne sont pas rémunérés.

→ Effectif

Effectif moyen du personnel : 224 personnes dont

\* cadres : 21 personnes,

\* non-cadres : 203 personnes.

## Annexe

FONDATION GABRIEL- FRANCOIS RICHARD

Exercice clos le 31/12/2023

→ Tableau de suivi des résultats sous contrôle des tiers financeurs

Etablissement	2014	2016	2017	2018	2020	2021	2022	TOTAL
SIEGE	0	-19 789	16 048	0	0	0	0	-3 741
CEM	0	0	147 602	-103 468		323 916	0	368 050
SESSAD	0	0		3 015		70 144	0	73 159
FAM HEB	0	0	0	0	11 805	-88 289	0	-76 484
FAM SOINS	0	0	0	0	0	0	0	0
AJ	0	0	0	0	74 471		0	74 471
FOYER VIE	0	0	0	0	0	0	0	0
SAVS	0	0	0	0	-13 641		-15 636	-29 277
ESAT	-98 271	0	0	0	0	0		-98 271
<b>TOTAL</b>	<b>-98 271</b>	<b>-19 789</b>	<b>163 650</b>	<b>-100 453</b>	<b>72 635</b>	<b>305 771</b>	<b>-15 636</b>	<b>307 907</b>
Dépenses pour congés payés								-522 516
Autres droits acquis par les salariés								-13 159
Autres dépenses non opposables								-1 146 750
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE</b>								<b>-1 374 518</b>

→ Ventilation du résultat comptable de l'exercice

Origine du résultat	Résultat 2023
<b>Résultat sur gestion libre</b>	<b>686 234</b>
SIEGE	-123 090
CEM	127 094
SESSAD	4 042
FAM HEBERGEMENT	-296 713
FAM SOINS	-99 107
FOYER VIE	-61 922
ACCUEIL DE JOUR	18 455
SAVS	25 859
ESAT	-168 128
<b>Résultat sur gestion contrôlée</b>	<b>-573 509</b>
<b>Résultat global</b>	<b>112 725</b>

Le résultat 2023 sous contrôle des tiers financeurs soit un déficit de 573 509 € sera étudié et repris ultérieurement.

L'affectation du résultat sur gestion contrôlée sera effectuée ultérieurement sur décision des tiers financeurs.

L'affectation du résultat sur gestion libre sera effectuée ultérieurement sur décision du Conseil d'administration.

**Evènements Postérieurs à la clôture**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'association MAISON DES AVEUGLES dont le siège est situé Villa Saint-Raphaël, 1 rue du Docteur Rafin à LYON 9<sup>ème</sup>, a effectué un apport partiel d'actif au profit de la Fondation Richard comprenant l'activité de 2 foyers de vie ainsi qu'un foyer d'accueil médicalisé.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'association ACCUEIL ET DEVELOPPEMENT DES AVEUGLES SURHANDICAPES dont le siège est situé 12, chemin de Ravatel à l'ARBRESLE (69210), a effectué un apport partiel d'actif au profit de la Fondation Richard comprenant l'activité d'une maison d'accueil spécialisée, d'un foyer d'accueil médicalisé et d'un foyer de vie (Maison d'en Haut).

## Annexe

FONDATION GABRIEL- FRANCOIS RICHARD

Exercice clos le 31/12/2023

## 4 Notes sur le bilan actif

	Actif immobilisé : mouvements de l'exercice			
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	268 213	33 750	0	301 963
Immobilisations corporelles	30 008 537	2 183 482	8 303	32 183 716
Immobilisations financières	1 481 382	3 820	500	1 484 702
<b>Total</b>	<b>31 758 132</b>	<b>2 221 052</b>	<b>8 803</b>	<b>33 970 381</b>
<b>Amortissements &amp; provisions</b>				
Immobilisations incorporelles	218 747	22 196	0	240 944
Immobilisations corporelles	15 316 830	1 110 047	5 894	16 420 982
Immobilisations financières	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>15 535 577</b>	<b>1 132 243</b>	<b>5 894</b>	<b>16 661 926</b>

<b>Créances présentées par des effets de commerce</b>	Non applicable
---	----------------

Etat des créances			
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	31 385	0	31 385
Créances et charges constatées d'avance	5 888 257	5 888 257	0
<b>Total</b>	<b>5 919 642</b>	<b>5 888 257</b>	<b>31 385</b>

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	
Créances rattachées à des participations	0
Immobilisations financières	0
Clients & comptes rattachés	211 487
Autres créances	295 486
Disponibilités	6 981

## Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

## Annexe

FONDATION GABRIEL- FRANCOIS RICHARD

Exercice clos le 31/12/2023

## 5 Notes sur le bilan passif

	Provisions			
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provision pour litige	0	2 000	0	2 000
Provisions pour risques et charges	1 195	0	299	896
Provisions restructuration	465 379	0	107 754	357 625
<b>Total</b>	<b>466 574</b>	<b>2 000</b>	<b>108 053</b>	<b>360 521</b>

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque identifié peut être raisonnablement estimé et fait l'objet d'un engagement vis-à-vis d'un tiers.

	Etat des dettes			
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Etablissement de crédit	11 911 090	3 784 137	3 105 375	5 021 578
Dettes financières diverses	1 860	0	0	1 860
Fournisseurs	1 269 058	1 269 058	0	0
Dettes fiscales & sociales	1 759 008	1 759 008	0	0
Dettes sur immobilisations	318 888	318 888	0	0
Autres dettes	2 631 373	2 631 373	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>17 891 277</b>	<b>9 762 464</b>	<b>3 105 375</b>	<b>5 023 438</b>

Dettes représentées par des effets de commerce	Non applicable
--	----------------



**Annexe****FONDATION GABRIEL- FRANCOIS RICHARD****Exercice clos le 31/12/2023**

<b>Charges à payer incluses dans les postes du bilan</b>	
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts & dettes établissement de crédit	0
Emprunts & dettes financières divers	105 871
Fournisseurs	220 910
Dettes fiscales & sociales	954 651
Autres dettes	2 322

<b>Produits constatés d'avance</b>	0
------------------------------------	---

## Annexe

FONDATION GABRIEL- FRANCOIS RICHARD

Exercice clos le 31/12/2023

## 6 Détail des produits et des charges

<b>Produits à recevoir</b>		<b>31/12/23</b>	<b>31/12/22</b>
<b>Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>			
418100	Facture à établir	211 463	209 889
418200	Clients factures à établir	24	226
<b>Clients et comptes rattachés</b>		<b>211 487</b>	<b>210 115</b>
409800	Avoir à recevoir	0	0
468700	Divers produits à recevoir	295 486	7 993
<b>Autres créances</b>		<b>295 486</b>	<b>7 993</b>
518700	Intérts courus à recevoir	6 981	0
<b>Disponibilités</b>		<b>6 981</b>	<b>0</b>
<b>Total des produits à recevoir</b>		<b>513 954</b>	<b>218 108</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>		<b>31/12/23</b>	<b>31/12/22</b>
486000	Charges constatées d'avance	41 671	55 084
<b>Total des charges constatées d'avance</b>		<b>41 671</b>	<b>55 084</b>

## Annexe

FONDATION GABRIEL- FRANCOIS RICHARD

Exercice clos le 31/12/2023

<b>Charges à payer</b>		<b>31/12/23</b>	<b>31/12/22</b>
<b>Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan</b>			
168840	Intérêts courus	105 871	116 571
168800	Interets courus à payer	0	0
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		<b>105 871</b>	<b>116 571</b>
408000	Fournisseurs - factures non parvenues	174 752	173 925
408100	Fournisseurs – factures non parvenues	46 158	28 181
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>220 910</b>	<b>202 106</b>
428000	Personnel Charges à payer	0	0
428200	Congés payés provisionnés	573 842	514 107
428600	Personnel charges à payer	10 914	122 907
428700	Personnel produit à recevoir	58 127	53 561
428710	Personnel autres produits à recevoir	10 121	17 043
438200	Org sociaux charges sociales sur congés à payer	232 973	211 596
438600	Charges sociales – primes à payer	0	58 237
448200	Charges fiscales sur congés à payer	59 870	51 237
448600	Etat – Charge à payer	8 804	8 451
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>954 651</b>	<b>1 037 139</b>
419800	Avoir à établir	0	1 057
468600	Autres charges à payer	2 322	2 609
<b>Autres dettes</b>		<b>2 322</b>	<b>3 666</b>
<b>Total des charges à payer</b>		<b>1 283 754</b>	<b>1 359 482</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

*Variation des Fonds Propres*

	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>FONDS PROPRES NETS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>11 890 573</b>	<b>12 431 352</b>
<b>VARIATIONS DE L'EXERCICE</b>		
Fonds Propres sans droit de reprise	0	0
Subventions et dons	150 000	11 444
Reprises des subventions	(65 020)	(126 195)
Dotations sur provisions réglementées	421 166	229 423
Autres variations	(3 809)	114
Excédent ou déficit de l'exercice	112 725	(655 565)
<b>FONDS PROPRES NETS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>12 505 635</b>	<b>11 890 573</b>

## Tableau de financement

**FONDATION GABRIEL-FRANCOIS RICHARD**
**Exercice clos le 31/12/2023**

	31 décembre 23	
	Augmentation	Diminution
<b>RESSOURCES</b>		
Capacité d'autofinancement de l'exercice	1 195 044	
- Prélèvements personnels		
<b>= Autofinancement disponible</b>	<b>1 195 044</b>	
Valeurs des cessions d'immobilisations	800	
Réductions d'immobilisations financières	500	
Emprunts contractés		
Hausse des fonds propres		
Subventions d'investissement	150 000	
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>1 346 344</b>	
<b>EMPLOIS</b>		
Résultat distribué		
Réduction fonds propres et en C.C.		
Acquisitions d'éléments actif immobilisé		2 221 051
Autres variations		
Remboursements d'emprunts		829 265
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>		<b>3 050 316</b>
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>		<b>1 703 972</b>

	31 décembre 23	
	Dégagement	Besoins
<b>VARIATION DES ACTIFS D'EXPLOITATIONS</b>		
Stocks et en-cours	23 301	
Avances et acomptes versés sur commandes		
Usagers, Comptes rattachés	176 481	
Autres créances		492 771
Comptes de régularisation	13 413	
<b>VARIATION DES DETTES D'EXPLOITATIONS</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Fournisseurs, Comptes rattachés	389 619	
Autres dettes		47 012
Comptes de Régularisation		
<b>TOTAUX</b>	<b>602 814</b>	<b>539 783</b>
<b>BESOINS DE L'EXERCICE EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION</b>	<b>63 031</b>	
<b>VARIATION DES ACTIFS HORS EXPLOITATIONS</b>		
Autres créances		
Comptes de régularisation		
<b>VARIATION DES DETTES HORS EXPLOITATIONS</b>		
Autres dettes	318 888	
Comptes de Régularisation		
<b>TOTAUX</b>	<b>318 888</b>	
<b>BESOINS DE L'EXERCICE EN FONDS DE ROULEMENT HORS EXPLOITATION</b>	<b>318 888</b>	
<b>BESOINS DE L'EXERCICE EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>381 919</b>	
Variation des Disponibilités		396 129
Variations des Concours bancaires et Soldes créditeurs		925 924
<b>VARIATION NETTE TRESORERIE</b>		<b>1 322 053</b>
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b>		<b>1 703 972</b>